



demission suite a fausse accusation

Par **sergio83**, le **03/05/2011** à **13:29**

bonjour

je travaille dans un magasin depuis plus de 4 ans, et le 12 avril on m'accuse d'avoir détourné des acomptes clients qui datent de 2ans en arriere. en fait etant le responsable du magasin tout retombe sur moi. sachant que se magasin ne contient pas de coffre pour espece ou cheque, tout etait déposé sur un bureau fermé avec un digicode, mais plus de six personnes dont plusieurs vendeurs present à l'époque des faits et qui depuis ne font plus parti de la ste avaient ce code. de plus la gerante propose une gestion de se magasin calamiteuse.

Sachant que le CA du magasin est en chute libre depuis 1 an et qu'elle cherche des repreneurs, celle-ci à meme signifiée a mon vendeur de commencer à chercher une autre place. de plus le cheque de salaire du mois de mars de ce vendeur montant 950 € a été rejeté.

Donc suite à ces disparitions d'acompte la gérante m'a convoqué dans son bureau assistée de ses parents et à menacée de porter plainte à mon encontre car j'etats le responsable du magasin.

le 15 avril j'ai donc été reconvoqué et la on m'a forcé a demissioné sous peine d'un depot de plainte à la police.

j'ai donc signée ma demission n'ayant aucun moyen de me defendre car tout m'accuse, mais en sachant que ce meme jours je signé un contrat de cadre dans une autre boite. Nous avons donc décidé d'un commun accord que je n'effectuais pas mon preavis.

Depuis nous sommes le 03/05/2011 et je n'ai toujours pas reçu mon salaire d'avril ni mon solde de tout compte.

Que dois je faire, sachant que je ne peux plus me rendre dans ce magasin car étant considéré comme un pestiféré.

Par **P.M.**, le **03/05/2011** à **14:00**

Bonjour,

J'espère que l'accord par lequel l'employeur vous dispense d'effectuer le préavis à votre demande et vous libère de tout engagement a été confirmé par écrit...

Le solde de tout compte est normalement quérable, c'est à dire que vous devez aller le chercher, il faudrait donc demander à l'employeur s'il est prêt à vous l'envoyer...

Par **sergio83**, le **03/05/2011** à **17:33**

oui l'accord a été fait par écrit et le jour de la démission ils m'ont notifié que je recevrais mon salaire et solde à la fin avril par courrier recommandé. on est le 3/05 et à ce jour toujours rien.

Par **P.M.**, le **03/05/2011** à **17:37**

Pour l'instant il ne me semble pas qu'il y ait vraiment de temps de perdu mais vous pouvez toujours envoyer un message ou les appeler au téléphone...